

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 MARS 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept mars, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD arrivé à 20h10, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART arrivée à 20h37, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, arrivé à 20h.

POUVOIRS : Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Jacky GILLET

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 16 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

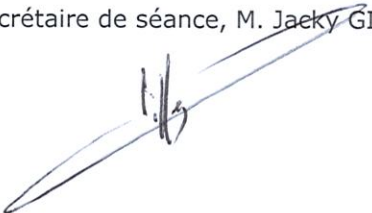
- TRAVAUX : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES du 11 mars 2025 :

2025-22-CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENT PAYSAGER AU LOTISSEMENT DE BOUTARD

M. le Maire présente le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 11 mars après analyse par le cabinet Quarta. 2 entreprises ont répondu et la commission décide de retenir l'offre la mieux placée : l'entreprise COLAS pour un montant de 295 052.10 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces liées au marché de l'Entreprise COLAS pour un montant de **295 052.10 € HT.**

Le secrétaire de séance, M. Jacky GILLET



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

